



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

TÉLÉGRAMME

Paris, le 24 mai 2026

Le ministre de l'Intérieur

à

**Monsieur le préfet de police
Mesdames et Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité,
Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département**

Pour information

- Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'Intérieur
- Monsieur le chef du service de l'inspection générale de l'administration
- Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale
- Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale
- Monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Objet : Adaptation des dispositifs de sécurité et de secours lors des manifestations et rassemblements en période de forte chaleur

Dans un contexte de hausse exceptionnelle des températures à cette période sur l'ensemble du territoire national, et du fait de plusieurs situations à risques ce jour (épreuves sportives...), il vous est demandé de veiller à l'adaptation immédiate des dispositifs de sécurité, de secours et d'accompagnement sanitaire mis en œuvre à l'occasion des manifestations accueillant du public, **notamment les manifestations sportives, culturelles, festives et les rassemblements de grande ampleur organisés en extérieur comme en intérieur.**

Vous voudrez bien relayer sans délai les présentes consignes à l'ensemble des maires de votre département pour qu'elles soient diffusées aux organisateurs concernés et services mobilisés.

Il convient tout particulièrement de rappeler les mesures suivantes :

- procéder à une évaluation renforcée des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs dans le cadre de l'instruction et du suivi des événements accueillant du public,
- adapter, si nécessaire, les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) au regard des conditions météorologiques attendues, de la fréquentation estimée, de l'âge du public et de la durée des manifestations,



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- renforcer, si nécessaire, en lien avec les services d'incendie et de secours, les associations agréées de sécurité civile et les services de santé mobilisés, les capacités de prise en charge des malaises, déshydratations, coups de chaleur et autres situations d'urgence liées aux températures élevées,
- prévoir, lorsque cela est possible, des points d'eau accessibles gratuitement, des zones ombragées ou rafraîchies, ainsi que des espaces de repos destinés au public et aux personnels engagés,
- sensibiliser les organisateurs à la nécessité, si possible, d'adapter les horaires des épreuves ou animations lorsque les conditions climatiques le justifient, en particulier pour les publics vulnérables et les activités sportives intensives,
- veiller à la diffusion régulière de messages de prévention à destination des participants, spectateurs et encadrants, rappelant les gestes de protection contre la chaleur et les conduites à tenir en cas de malaise,
- porter une attention particulière aux personnels mobilisés dans le cadre des dispositifs de sécurité, de secours et de maintien de l'ordre, afin de garantir des temps de relève suffisants, un accès permanent à l'hydratation et des équipements adaptés,
- assurer une coordination étroite entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les organisateurs d'événements, les associations agréées de sécurité civile et les acteurs de secours et sanitaires.

Vous veillerez à ce que les maires puissent maintenir une vigilance constante sur l'évolution de la situation météorologique. Ils pourront, si les circonstances locales l'exigent, demander l'adaptation, le report ou l'annulation de certaines manifestations lorsque les conditions de sécurité ne peuvent être garanties.

Je vous remercie de la pleine mobilisation de l'ensemble des services placés sous votre autorité afin d'assurer la sécurité et la santé de nos concitoyens dans cette période de vigilance particulière.

Ces consignes valent jusqu'à la fin de la vague de chaleur en cours.

Laurent NUÑEZ

